

Fête de la Coquille et de la Pêche

**CONCOURS
DE COSTUME**
« La pêche au filet »

HONFLEUR



Lancé pour la première fois l'an dernier avec, pour thème, la fabuleuse et fameuse crevette, ce concours avait vu défiler, le samedi après-midi, devant un public conquis, six candidates, toutes déguisées en "petite grise". Cette année, le thème du concours lancé sera : "La pêche au filet".

Un thème qui rappelle l'authenticité de notre ville, terre de pêcheurs, icône culturelle. Le filet de pêche, comme une représentation de la vie traditionnelle honfleuraise avec l'odeur de la pêche, le bruit des bateaux, le cri des goélands et la gouaille des marins-pêcheurs, sur ces quais, chargés de casiers, de filets, de crustacés.

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation et durée. La Ville de Honfleur organise dans le cadre de la Fête de la Coquille et de la Pêche un concours de costume intitulé « La pêche au filet », tous les styles sont possibles à partir du moment où le thème apparaît de près ou de loin dans la réalisation du costume (le filet, la pêche, les poissons, les crustacés, les mollusques, les coquillages...), laisser libre court à votre imagination. La participation à ce concours est gratuite. Inscription jusqu'au lundi 16 septembre 2024.

Article 2 : Participation au jeu. Le concours est ouvert à tous à partir de 6 ans, celui-ci est décliné en 3 catégories : 6 à 12 ans, 13 à 16 ans et 17 ans et plus.

Article 3 : Autorisation parentale. Une autorisation parentale sera signée concernant l'autorisation de participation des enfants mineurs, ainsi qu'une autorisation de diffusion d'image qui seront signées par le ou les représentant(s) légal(aux). Les photographies réalisées dans le cadre du concours seront exposées à l'occasion de la Fête de la Coquille et de la Pêche afin de permettre le vote du public.

Article 4 : Annonce du jeu. Le concours est annoncé via le site de la ville, de l'office de tourisme, des réseaux sociaux et la presse locale.

Article 5 : Modalités de participation. Le concours est ouvert à tous à partir de 6 ans et consiste à se présenter sous formes photographiques en 3 clichés (face, dos et pause libre) et participer au défilé qui se déroulera sur le parvis de l'Hôtel de Ville le samedi 12 octobre 2024 (horaire à préciser). La participation au défilé est optionnelle, mais ce serait dommage de ne pas vivre un tel moment festif et de jouer les mannequins le temps d'un instant pour la joie de tous. Vous pouvez nous fournir vos propres photographies ou vous faire photographier en mairie en prenant rendez-vous auprès de Evelyne Jouan.

Article 6 : Nature, nombre et valeurs des gains. Le concours est doté d'une valeur de 300,00 € (trois cents euros) de lots (cadeaux et/ou bons d'achats) offert par la Ville de Honfleur se répartissant comme suit : 3 prix dans la catégorie 6/12 ans ; 3 prix dans la catégorie 13/16 ans ; 3 prix dans la catégorie 17 ans et plus. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie financière de quelque nature que ce soit et sont non cessibles et non échangeables. De même, aucun frais de transport, d'hébergement et de restauration n'est prévu. En cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Ville de Honfleur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Article 7 : Désignation des gagnants. Les photographies réalisées dans le cadre du concours seront exposées à l'occasion de la Fête de la Coquille et de la Pêche sur le parvis de l'Hôtel de Ville tout au long du week-end. Les participants qui le souhaitent pourront aussi défiler en costume le samedi après-midi (horaire qui sera préciser aux participants). Le public est invité à voter pour le costume de son choix dans les 3 catégories et à déposer son bulletin dans l'urne dès le samedi et jusqu'au dimanche 15h.

Article 8 : Remise des prix. La remise des prix se fera sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville (ou les Greniers à Sel si rempli) le dimanche à 18h.

Service culturel de la Ville de Honfleur

Mairie de Honfleur - Place de l'Hôtel-de-Ville - 14600 Honfleur

Contact : Evelyne JOUAN – 02 31 81 88 21 – ejouan@ville-honfleur.fr